



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commune de Fontenay le Vicomte

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 mars 2009

Présents : Mrs Jean-Luc GOUARIN, Geoffroy d'AUMAËLE, Patrick BALDY, Daniel CORRE, Serge DUPONT, Thierry GAUTHIER, Patrick SERPETTE, Claude TETARD, Joël VIGNOT, Daniel VIGREUX, Mmes Christine ROCHELLE, Clotilde SMITH, Mlle Séverine MARCHE,

Absents excusés : Mrs Mustapha HOUACINE, Jean-Louis BLETEL

Pouvoirs : M. Mustapha HOUACINE donne pouvoir à M. Jean-Luc GOUARIN
M. Jean-Louis BLETEL donne pouvoir à M. Claude TETARD

Secrétaire de séance : Mlle Séverine MARCHE

Les deux derniers compte-rendus du conseil municipal, n'ayant fait aucune remarque, sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES

↳ – Compte administratif 2008

Le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion du Receveur Principal et fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 167 423.21 €
- un excédent de fonctionnement de 540 654.84 €

Monsieur le Maire se retire pendant la délibération du Conseil Municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif et donne quitus à Monsieur Le Maire.

↳ – Affectation du résultat

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget, de la manière suivante :

- 249 355 € en investissement,
- le solde 291 299.84 € en section de fonctionnement pour l'année 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat proposée.

L/FONCTIONNEMENT :

1. Dépenses totales : 1 108 196.05 €: il s'agit d'une prévision, toutes les dépenses ne seront pas nécessairement effectuées.

Détail :

- **charges à caractère général : 333 550 €**
Remarques :
concernant les fêtes et cérémonies : ce poste est provisionné en vue de manifestations et sorties (sorties personnes âgées et jeunes).
- **charges de personnel : 328 900 €**
Remarques : le poste charges du personnel a été augmenté par rapport à l'année précédente en vue d'octroyer des éventuelles primes au personnel titulaire du service technique.
- **autres charges de gestion courante : 67 915 €**
Remarques : concernant les indemnités de logement instituteur. : il s'agit des indemnités versées aux instituteurs n'ayant pas la qualification de professeur des écoles.
- **charges financières : 30 000 €**
Il s'agit des intérêts des emprunts de la commune, ainsi que de l'utilisation de la ligne de trésorerie à ouvrir pour l'avance de la TVA et le retour des subventions concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Salle.
- **dépenses imprévues de fonctionnement : 65 531.05 €**
Il s'agit d'un montant plafonné à 7,5 % hors emprunts de la commune, pour le paiement de travaux éventuels non connus à ce jour.
- **virement à la section d'investissement : 269 800 €**
Des travaux d'enfouissements vont être réalisés courant 2009, la commune provisionne donc un montant de 269 800 € en auto financement pour ces réalisations.
-

2. Recettes :

Le poste le plus important est celui des impôts et taxes pour 562 141€ Concernant les impôts, le conseil municipal a décidé de diminuer les taux d'imposition, contrairement à d'autres entités, permettant ainsi aux administrés de ne pas voir apparaître sur leur feuille d'impôts une trop grande augmentation.

La redevance d'occupation du domaine public représente les redevances versées pour les pylônes électriques.

Concernant les dotations et participations, le budget est très prudent : il est certain que la commune touchera la dotation forfaitaire, mais d'autres ressources incertaines (notamment la dotation de solidarité rurale ou divers fonds de compensation) n'ont pas été budgétées, mais devraient être versées à la commune.

Les revenus des immeubles représentent les loyers du pavillon de gardien du complexe sportif et de la halte SNCF.

Le report en excédent de 540 654,84 € est celui voté ci-dessus dans le chapitre : affectation du résultat, du budget primitif.

II/ INVESTISSEMENT :

11. Dépenses reportées : report des dépenses de manière à régler les investissements effectués entre le 31 décembre de l'année précédente et le vote du budget soit : 127 800 € correspondant à l'achat d'urnes pour le cimetière, déplacement de grilles, installation de sanitaire à l'école et à la salle polyvalente, changement de menuiseries, ravalement du local football, travaux d'électricité et travaux d'enfouissement rue de la salle, achat d'un nettoyeur, d'un souffleur, d'une tronçonneuse et d'un compresseur ainsi que du mobilier scolaire.

Il n'existe pas de recettes reportées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 voix contre (M. BLETEL) décide d'adopter le budget de fonctionnement et d'investissement.

↳ – Subventions 2009

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les subventions suivantes :

- UFOLEP section vélo de Foyer Rural : 500 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 150 €
- Pompiers de Ballancourt : 200 €
- Etudes et Chantiers (Chantier international de jeunes) : 2000 €
- Boule Fontenoise : 500 €
- Foyer Rural : 2500 €
- UFOLEP section vélo de Foyer Rural : 500 €
- Club du Chien Sportif : 150 €
- Autour de Saint Remi : 1000 €
- Les Biscotos : 645 €
- Anciens combattants : 320 €
- ASFV (Association Sportive de Fontenay le Vicomte) : 8300 €
- Association des parents d'élèves 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le tableau des subventions aux associations. Néanmoins M. Daniel CORRE, souhaite s'abstenir sur la subvention délivrée aux biscotos, (pour absence de bilan d'activités en 2008 et des statuts sur l'association), mais ne remet pas en cause le tableau proposé..

↳ – Vote des taux d'impositions 2009

Sachant que les assiettes (base de calcul) ont nettement augmenté, et après divers calculs, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 Voix Pour , 3 Absentions (Mrs CORRE, DUPONT, TETARD), 1 voix contre M. BLETEL, décide de réduire les taux d'imposition, soit :

Année 2008	Année 2009
8.32 % pour la taxe d'habitation	7.90 % pour la taxe d'habitation
10.33 % pour le foncier bâti	9.81% pour le foncier bâti
81.54 % pour le foncier non bâti	77.46% pour le foncier non bâti

M. Jean-Louis BLETEL souhaite expliquer son vote, sur son désaccord avec la baisse proposée par un courrier adressé à M. le Maire : « *Je ne suis pas d'accord avec la baisse de 5% de la part communale de nos impôts. En effet, celle-ci, sera noyée, au bas de notre feuille d'impôts, par les autres parts : celle du département par exemple. La somme dégagée eût pu être, dans la clarté, affectée à des travaux locaux, des travaux imprévus, qui ne manqueront pas de surgir.*

Messieurs CORRE, DUPONT et TETARD émettent un avis oral similaire, tout en soulignant la noble attitude de s'engager dans une baisse des impôts communaux (environ 50000€) alors que les taux du département et de la région seront certainement en augmentation. Avec le risque pour 2010 d'établir une augmentation bien supérieur à 5%.

↳ – Engagement investissement TVA

Suite à une circulaire du ministère de l'intérieur, il est proposé aux collectivités le versement de l'avance de TVA (N-1) des investissements. Cette mesure est proposée aux collectivités dans le but d'un plan de relance. Ce versement est soumis à conditions : Il faut que la commune investisse 1 € de plus que l'année précédente sur son budget investissement. Du fait des travaux prévus sur la commune en 2009 la commune est en mesure de respecter ces conditions..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander le versement de la TVA (N-1) et signer la convention ci rapportant.

↳ – Demande de subvention pour le local de rencontre ASFV

Suite à la construction d'un local de rencontre pour l'ASFV, la commune à la possibilité d'obtenir de la part de la ligue de football de l'Essonne affilié à la FFF (Fédération Française de Football), une subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander cette subvention à la fédération concernée.

↳ – Demandes de subventions- réserve parlementaire

La commune envisage d'aménager un espace paysagé réservé à nos anciens, situé à coté du local de rencontre ainsi que la rénovation d'une partie de la toiture sur le bâtiment de la mairie. Sachant que la commune peut obtenir des subventions auprès de notre sénateur Serge DASSAULT et notre Député, Franck MARLIN, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander des subventions dans le cadre des réserves parlementaires.

URBANISME

↳ – Convention DDE

Comme chaque année, la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) propose à la municipalité de signer une convention pour la mise à disposition des services de l'État concernant l'instruction des demandes de permis et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la dite convention.

↳ – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d’Assainissement et de Restauration de Cours d’Eau (SIARCE)

La commune étant adhérente du SIARCE, elle se doit de délibérer quant à la modification des statuts de ce syndicat, qui a aujourd’hui pris de nouvelles compétences liées aux réseaux, comme l’électricité et le gaz. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 Voix Pour, 5 absentions (Mmes ROCHELLE, SMITH, Mrs CORRE, BLETEL, TETARD), 1 voix Contre (M. d’AUMALE), décide d’adopter les nouveaux statuts du SIARCE.

↳ – Don de parcelles de terrain

Lègue à la commune de terrains concernant notamment la rue du Reignault. Terrains frappés d’alignement en 2001 pour l’élargissement de la voirie, qui à ce jour n’ont toujours pas été intégrés dans le domaine communal. Ces terrains avec des propriétaires en indivision n’ont pu, pour différentes raisons familiales être régularisés. L’opportunité nous est donnée ce jour de pouvoir par la donation d’un des indivisionnaires de régler cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise M. le Maire à accepter cette donation et de contacter le notaire pour signer les actes si rapportant.

CCVE (communauté de communes du Val d’Essonne)

↳ – Adhésion à la Communauté de Communes du Val d’Essonne de 4 nouvelles communes

Il appartient à la commune de Fontenay le Vicomte de se prononcer concernant l’adhésion des communes suivantes : Orveau, D’Huison-Longueville, Guigneville-sur-Essonne et Vayres-Sur-Essonne auprès de la CCVE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité, accepte l’adhésion des communes citées.

SOCIAL

↳ – Retrait de la commune du Syndicat intercommunal du Centre Essonne pour les Handicapés Mentaux (SICE-HM)

Afin que la commune puisse obtenir son retrait auprès du SICE-HM, il est demandé au conseil municipal de confirmer sa délibération du 22 février 2008. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, maintient son souhait de retrait de ce syndicat.

↳ – Convention Sac à dos

Au même titre que l’année passée, le Conseil Général propose la signature d’une convention avec la commune pour la mise en place d’une opération sac à dos, permettant ainsi sous certaines conditions, aux jeunes de voyager. Cette convention délimitera : les champs administratifs de chacun, commune pilote et communes participantes ainsi que de décliner le cadre juridique de cette action (responsabilité des structures et des participants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise M. le Maire à signer la dite convention.

PERSONNEL

↳ – Détermination du tarif de vacation pour intervention de personnel extérieur concernant le droit d'accueil à l'école en cas de grève du personnel enseignant

Compte tenu de la nouvelle instruction gouvernementale demandant aux communes d'organiser un accueil des élèves en cas de grève du personnel enseignant, la municipalité se doit de recruter le cas échéant du personnel et de prévoir une rémunération pour celui-ci. L'Etat devant rembourser sur cette même base les frais avancés par la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de rémunérer à hauteur de 12€par heure le personnel extérieur recruté et déclaré auprès de l'inspection académique.

↳ – Ratio d'avancement de grade

Afin de permettre à un agent ayant la possibilité d'obtenir un avancement de grade, (rédacteur principal), il est demandé au conseil municipal de délibérer. Après un échange entre les élus il en ressort que la majorité souhaite (6 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions) reporter cette nomination. Un engagement est pris de la part du conseil pour acter cette possibilité d'avancement lors d'un prochain conseil, mais aussi de revoir les grilles de l'ensemble du personnel communal.

↳ – Effectif du personnel

Compte tenu du fait que le conseil municipal s'est abstenu en majorité sur le point précédent, la modification de l'effectif du personnel n'a pas lieu d'être.

DIVERS

↳ – Adhésion de la commune à l'association des élus de la ligne D du RER

L'Union des Maires de l'Essonne ayant décidé la création d'une association dénommée « les élus de la ligne D du RER », il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son adhésion. Cette association a pour principaux objets :

- Suivre les engagements de la SNCF, du STIF et autres acteurs concernant la réhabilitation de la ligne et vérifier que ceux-ci soient respectés,
- Etre un véritable comité de suivi de la ligne D du RER
- Etre partie prenante des décisions impliquant la ligne D
- Défendre son bon fonctionnement
- Auditionner les acteurs de la ligne D
- Peser sur les choix concernant l'amélioration et l'évolution de la ligne D
- Analyser la pertinence des propositions concernant la ligne D

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à l'association et désigne M. BALDY comme représentant de la commune au sein de cette association.

☞ INFORMATIONS DIVERSES

Avis du commissaire enquêteur sur le projet SLS

Monsieur SOMARIA commissaire enquêteur désigné par M. le Préfet pour le dossier d'enquête publique, sur l'extension de l'activité de la société SLS s'est donné comme la loi lui autorise, 15 jours supplémentaires pour rendre son avis sur ce dossier. Nous devrions donc avoir début avril son compte rendu.

Taux de TEOM 2009

Le taux de TEOM Taxe sur les ordures ménagères.
Augmentation du taux de 6,41% à 7,10%

SIARCE Fiscalisation 2009

La participation du SIARCE est pour l'année 2009 de : 52 064 .78 €

L'ordre de jour étant épuisé, la séance du conseil municipale est levée à 21h30

Le Maire,
M. Jean-Luc GOUARIN

La secrétaire de séance,
Mlle Séverine MARCHE